L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No [illegible] rue [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS

Dimanche, [illegible] JUIN 1879.

LE CANAL INTEROCEANIQUE.

On mande par le câble :

Paris, 26 mai.—Le comité technique a siégé ce matin et cette après-midi. A la séance du matin, les sous-comités ont présenté leurs rapports sur l'exploration des divers projets qui leur ont été soumis. Ces rapports contiennent des [illegible] de plans et de calculs [illegible] techniques.

Les trois principaux projets [illegible] aujourd'hui sont les suivants :

Ligne de Panama—projet du lieutenant Wyse (modifié)—Ligne du Nicaragua—ligne d'Atrato-Napipi, du commodore Selfridge.

Le sous-comité [illegible] de la route de Panama (projet Wyse) avec quelques modifications, mais il [illegible] que les frais sont énormes. Ils s'élèvent à $213,000,000.

[illegible] le comité est d'avis qu'il est parfaitement praticable, et qu'il offre sur le précédent une supériorité au point de vue du coût, puisque le devis total, y compris toutes les modifications réclamées, ne s'élève qu'à $123,600,000.

D'autre part, le comité est d'avis que les avantages commerciaux de la route du Nicaragua sont, même pour l'Amérique, beaucoup inférieurs à ceux que procure le tracé de Panama.

De grands compliments ont été faits aux ingénieurs américains qui ont calculé les dépenses pour la route du Nicaragua. Leurs calculs sont un modèle de clarté et de précision. A la grande surprise de tous les membres, le rapport a été défavorable au tracé d'Atrato-Napipi, pour lequel les dépenses s'élèvent à $200,000,000. Le second comité estime que le tonnage annuel par l'isthme, sera probablement de 7,250,000 tonnes.

Rapports officiels.—Cette après-midi à la session du comité technique il a été donné [illegible] lecture du rapport final des sous-comités de construction, et d'estimation pour les différentes routes, auquel on avait annexé les calculs et devis des ingénieurs ainsi que le coût des modifications réclamées par les divers comités. Ces chiffres sont très importants et présentent un véritable intérêt. En voici le résultat :

Route de Téhuantepec.—Longueur, 240 kilomètres (149 milles et 969 pieds). Nombre d'écluses, 120. Le coût total n'est pas estimé. Temps présumé de la traversée, 12 jours.

Route du Nicaragua. Plan Menocal.—Longueur, 292 kilomètres (181 milles et 2,664 pieds). Nombre d'écluses, 17. Dépenses de construction, 842,000,000 francs ($168,400,000). Durée de la traversée, 4 jours et demi.

Plan Blanchet.—Même longueur. Dépenses, 411,000,000 fr. ($82,200,000).

Routes de Panama. Plan Wyse—(modifié). Longueur, 73 kilomètres (45 milles et 1,986 pieds). Écluses, 12. Dépenses, 1,103,000,000 fr. ($220,600,000). Durée de la traversée, 1 jour et demi.

Plan Kelley.—Longueur, 53 kilomètres (34 milles et 4,426 pieds). Dépenses totales (estimation exacte du tunnel) 1,340,000,000 francs ($268,000,000). Traversée, 1 jour.

Route du Darien. Atrato-Napipi.—Longueur, 290 kilomètres (180 milles et 1,390 pieds). Deux écluses. Dépenses : 1,000,000,000 fr. ($200,000,000). Traversée, 3 jours.

Une vive discussion s'est engagée sur ces chiffres entre divers ingénieurs et concessionnaires, tels que MM. [illegible] de Journey, Lavalley, Gioia et autres, les uns attaquant, les autres défendant l'exactitude des calculs des différents rapports.

Somme toute, il n'y a eu que des escarmouches préludant à la grande bataille qui sera livrée demain pour la fin du congrès.

Londres, 27 mai—Les chiffres des devis pour les diverses routes proposées pour un canal interocéanique, tels qu'ils ont été donnés dans une dépêche d'hier, [illegible] le projet de Téhuantepec coûterait £40,000,000, non compris les frais de construction des ports des extrémités ; celui du Nicaragua, £28,500,000 ; celui de Panama, £48,000,000, indépendamment de l'indemnité de la compagnie de chemin de fer ; celui de San Blas, £52,000,000, et celui de la route d'Atrato-Napipi, £44,000,000.

Paris, 27 mai—Le comité des voies et moyens du congrès du canal du Darien propose un droit de transit de quinze francs par tonne, taux auquel il estime que les recettes brutes atteindront £3,000,000 par an.

Le comité commercial du congrès considère le droit de transit proposé comme trop élevé.

Le banquet de la Société de Géographie.

Paris, 26 mai—Un grand banquet a été donné ce soir à l'hôtel Continental par les membres de la Société de Géographie de Paris aux délégués du congrès, sous la présidence de l'amiral La Roncière le Noury, président de la Société. A la droite du président étaient assis M. de Lesseps, le commandant Cristoforo Negri, sir John Stokes et d'autres ; et à sa gauche, l'amiral Lykatchaff, de Russie, le colonel Coello, d'Espagne, et le colonel Lichtenstein, représentant le président de la République française.

En proposant la santé du président Grévy, l'amiral La Roncière le Noury s'est exprimé ainsi : "Messieurs,—Sous [illegible] gouvernements qui ont existé en France la Société de Géographie n'a jamais manqué à la coutume et au devoir de porter le toast traditionnel au chef de l'État. Elle n'y manquera pas aujourd'hui que nous voyons réunis autour de nous les délégués de plusieurs pays dont la présence est un honneur pour la France. L'œuvre de notre assemblée internationale est dans l'intérêt de la paix et a pour but le progrès des libres communications entre toutes les nations. Ce grand projet de relier les deux océans a les sympathies de la République actuelle et de la nation dont M. Grévy est le principal représentant. Je suis assuré, messieurs, que vous vous unirez tous à moi en buvant à la santé du président de la République française."

Ce toast a provoqué d'autant plus d'enthousiasme qu'il venait du président, qui est un franc bonapartiste.

L'amiral s'est levé de nouveau et a dit : "Je suis aussi chargé du devoir agréable et du haut bonheur de proposer la santé de nos amis qui sont venus de pays éloignés—du nord, du sud, de l'est et de l'ouest—nous apporter dans nos travaux le concours de leurs connaissances et de leur expérience, et nous inspirer la plus grande idée qui ait jamais été suggérée pour le bien-être de l'humanité. J'invite tous les Français présents à se joindre à moi en buvant à la santé des membres étrangers du congrès." Ce toast a été accueilli par des applaudissements enthousiastes.

Le contre-amiral Daniel Ammen, de la marine des États-Unis, a répondu en ces termes : "Comme un des délégués envoyés par mon gouvernement, je désire exprimer un sentiment que je suis persuadé est partagé par tous ceux qui sont ici présents, de quelque pays qu'ils viennent, c'est-à-dire les vœux que nous faisons pour "le bien-être et la prospérité de la France." Les délégués qui sont venus ici de pays nombreux et éloignés ont été envoyés sur la convocation des sociétés de géographie [illegible] plus étroitement les liens qui unissent les nations entre elles. Ne pouvons-nous pas, par conséquent, offrir nos félicitations, et exprimer la croyance que sous la présidence de M. de Lesseps le congrès a fait de grands progrès dans la réalisation de cette grande idée ? J'espère que, malgré les divergences d'opinion qui peuvent exister maintenant quant à la meilleure route à suivre pour ce grand travail, tous se rendront promptement aux calculs approfondis des ingénieurs, [illegible]

Le professeur Lawrence Smith, du Kentucky, a, au nom des États-Unis, prononcé un discours dans lequel il a remercié tous ceux qui ont pris part au congrès.

D'excellents discours ont été aussi prononcés dans la soirée par M. de Lesseps, le commandant Cristoforo Negri, M. [illegible], et le délégué chinois [illegible]. Ce banquet a été en somme [illegible]

—[illegible] de Boston au Petit Marseillais : [illegible] M. le duc de Chabannes(?).

[illegible] d'une frêle caravelle, quitta un petit port de l'Andalousie et chercha à gagner le mystérieux empire du Cathay et les Indes en naviguant dans le sens de la marche [illegible] qu'il prit d'abord pour l'Asie, mais qu'il reconnut plus tard être un nouveau continent. Ce fait une fois constaté, les Espagnols cherchèrent à pousser plus loin, et quand Vasco Nunez de Balboa, débarqué au fond du Golfe du Mexique, eut découvert, au delà d'une chaîne de montagnes relativement [illegible] l'Atlantique, la pensée que l'on pourrait atteindre les Indes, si l'on pouvait traverser l'Amérique, naquit dans le cerveau d'un grand nombre d'hommes d'État et de marins. Le voyage de Magellan aux Philippines et aux îles Malaises, après avoir trouvé le détroit qui porte son nom, ceux de Quiros et de Torres au Pacifique et en Mélanésie montrèrent l'importance du percement d'un canal dans la région la plus étroite du nouveau continent. Hier, le ministre de Portugal à [illegible] ce sens, élaboré vers la fin du seizième siècle par un Portugais. Puis le silence se fit sur cette question, et il fallut le grand mouvement révolutionnaire qui [illegible] l'Amérique latine au commencement de ce siècle, pour la remettre sur le tapis. Un grand homme et un grand patriote, Bolivar, fut le premier qui en 1829 fit faire le nivellement d'un océan à l'autre à travers l'isthme de Panama. Depuis lors, on ne cessa de se préoccuper du percement d'un canal interocéanique, et les projets d'union de l'Atlantique et du Pacifique augmentent plus nombreux chaque jour. Maintes expéditions furent envoyées dans l'Amérique centrale, c'est-à-dire dans la partie étranglée qui sépare les deux grandes masses du Nouveau-Monde du Nord et de l'Amérique du Sud afin d'étudier sur place cette importante question. Celle-ci a mûri avec le temps, et aujourd'hui le moment paraît venu de la résoudre d'une façon définitive.

SUICIDE PAR HOLOCAUSTE.—[illegible], 13 mai.—Vers le milieu de la nuit, un incendie fort considérable s'est déclaré à [illegible] et a réduit en cendres la maison d'habitation des frères Bonnin, propriétaires.

Depuis quelque temps, les frères Bonnin avaient manifesté leur intention de se suicider, et leurs facultés mentales étaient troublées ; à la suite, dit-on, de la perte de plusieurs procès importants qu'ils avaient intentés.

Ils amassèrent donc des tas de fagots dans leurs appartements et les ayant enduits de pétrole y mirent le feu : puis ils éveillèrent leur servante et l'ayant fait sortir de la maison lui déclarèrent qu'ils allaient se jeter dans le feu.

La servante donna l'alarme et les secours arrivèrent aussitôt : mais l'incendie avait déjà fait de tels progrès que tous les efforts des pompiers durent se borner à circonscrire le foyer de l'incendie et à préserver les maisons voisines.

Au milieu du tumulte produit, on put voir les frères Bonnin à une des fenêtres de la maison incendiée se tenant par la main et se précipitant au milieu des décombres incandescents de la cour.

Quelques minutes plus tard, l'habitation s'effondrait avec un fracas épouvantable.

Les pertes dépassent 300,000 francs et n'étaient pas couvertes par une assurance.

Les frères Bonnin avaient l'un soixante-deux ans, l'autre soixante-trois.

Toujours préparées ; on n'a pas à les cuire, [illegible] Shadines.

—On lit dans le *Rappel* :

Le ministre de l'intérieur est saisi d'une question qui se rapporte à l'agitation cléricale : celle de l'interdiction des processions à Versailles. Le conseil municipal de cette ville vient, par 17 voix contre 4, de se prononcer pour l'interdiction des processions de la Fête-Dieu, qui sont fixées au 12 juin prochain.

Outre qu'il existe à Versailles des cultes dissidents, dont les membres ont signé des protestations et que par ce côté seul les conditions de la loi de germinal étaient remplies, une autre considération militait en faveur de cette interdiction.

Versailles qui, jusqu'à nouvel ordre, est le siège du gouvernement légal, doit, si les processions sont autorisées, être le théâtre d'une grande manifestation cléricale, dirigée spécialement contre le gouvernement.

L'évêque de Versailles, qui, il y a quelques jours, présidait le congrès des œuvres catholiques à Paris et y prononçait un virulent discours, doit convoquer à la procession tous les sénateurs et députés [illegible]

Dans ces conditions, il serait dangereux pour la paix publique autant qu'attentatoire à la dignité du gouvernement d'autoriser les processions.

Nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur est décidé à approuver l'interdiction prononcée par le conseil municipal de Versailles.

Ajoutons que M. Lepère vient déjà d'approuver la motion du conseil municipal d'Auxerre, en faveur de l'interdiction des processions.

LE PATRIOTISME DANS L'ARMÉE.—M. le général [illegible], à la suite de la revue qu'il a passée à Périgueux, a réuni tous les officiers du 50e et du 93e territorial dans la salle de la bibliothèque et leur a adressé l'allocution suivante :

"Il n'est pas possible, messieurs, de séparer le pays du gouvernement ; nous voulons le bien du pays, obéissons donc au gouvernement, c'est-à-dire à la loi ; abandonnez, s'il y a lieu, vos préférences pour n'avoir en vue que la patrie, son relèvement, sa tranquillité, sa prospérité. Que ceux qui ne sont pas contents s'en aillent, on ne les retient pas ; mais si vous restez, soyez fidèles au gouvernement, obéissants, dévoués aux ordres du pouvoir, et rappelez-vous que notre rôle est et doit toujours être la soumission la plus absolue, l'abnégation la moins calculée. A ce titre, vous me trouverez toujours prêt à faire reconnaître et respecter vos droits, vos services, que personne d'ailleurs ne songe à contester. Mais ne comptez pas que j'appuie jamais les revendications de parti, [illegible] chargé de les appliquer, de les faire observer et respecter. Non, encore une fois, notre rôle, c'est l'amour de la patrie, et nous ne pouvons le prouver mieux qu'en étant fidèles à nos chefs, soumis à toutes les exigences, prêts à tous les sacrifices, en un mot, hommes intelligents et libres dans un pays intelligent et libre.

—M. Paul de Cassagnac ayant écrit à M. le garde des sceaux pour lui dénoncer une brochure intitulée : *A Bas la Calotte !* a reçu du ministre la réponse suivante :

Paris, 13 mai.

Monsieur le député,

M. le garde des sceaux a reçu votre lettre en date du 12 courant, par laquelle vous le prévenez de votre projet de lui poser une question à la tribune, au cas où la brochure : *A Bas la Calotte !* ne deviendrait l'objet d'aucune poursuite. Il me charge de vous répondre que votre dénonciation, comme cela se fait pour toutes celles de même nature, a été transmise à M. le procureur général, qui examine en ce moment l'écrit qui en fait l'objet.

Veuillez agréer, etc.,

Le directeur du cabinet,

E. DUBOST.

NOUVELLES ARTISTIQUES.—On nous apprend que M. Merelli va signer un traité qui lui donne le théâtre de la Gaîté pour y établir le genre de l'opéra italien. Il serait assuré du concours de la Patti et de Nicolini.

Le directeur de l'Opéra-Comique a signé un traité avec Mlle Marguerite Ugalde, fille de la cantatrice bien connue. On dit Mlle Ugalde, qui est encore un peu jeune, puisqu'elle a seulement [illegible] ans et demi, douée d'une voix fort remarquable. Ses débuts auront lieu prochainement.

NOCES DE DIAMANT.—Il [illegible]

Les deux époux sont âgés de quatre-vingt-quinze ans, et se portent fort bien.

UNE CENTENAIRE.—La femme Marguerite [illegible], demeurant à Tilh (Landes), est née le 29 mars 1776 ; elle a donc 103 ans passés et conserve la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Elle est encore la ménagère de la famille, [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

[illegible] Fête Musicale Annuelle —DONNÉE PAR— L'Association de Bienfaisance de l'Union Protectrice des Musiciens DE LA NLLE-ORLÉANS, Le Dimanche de la Pentecôte et le Lundi 1er et 2 Juin 1879, aux FAIR GROUNDS.

DIMANCHE, 1er Juin. Cérémonies d'ouverture à 2 heures P. M. Grande Marche [illegible]. Discours d'inauguration par M. S. MARX. [illegible] Prof. J. ECKERT. Commencement des amusements pour enfants à 4 heures et demie P. M. Après le concert, danses sur la plateforme [illegible]

Lundi, 2 Juin, [illegible] Après Grand Bal et Danses sur la plateforme.

Entrée .... 50 cents. Dames et enfants, entrée gratuite. 16mai—au 1er juin.

Dentistes.

JOSEPH BAUER, DENTISTE, 130 --- Esplanade --- 130 Près Remparts. 31mai—1an D Ma J

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE, 191 --- DAUPHINE --- 191 Entre Ste-Anne et Dumaine.

C. A. CHANDLER DENTISTE. 101 .... Rue du Canal .... 101 Toutes les opérations exécutées aux plus bas prix et aux conditions les plus libérales. 27 mai—1an

C. E. WELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES No 12 rue Dauphine, immédiatement après le [illegible] l'angle de la rue du Canal. [illegible]

156 ...... CANAL ...... 156 DENTS ARTIFICIELLES. Les meilleures et les moins coûteuses de la ville. [illegible] Extraction de dents sans douleur. Toutes opérations faites à des prix qui défient la concurrence. Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi que ma médaille pour les meilleures dents artificielles et mon diplôme du "Dental College." G. P. MALONEY, 156 Canal, près Baronne.

JAMES S. KNAPP, D. D. S. Au même endroit, 15 rue Baronne. [illegible]

Bureau des Assureurs, Nlle-Orléans, 3 mai 1879.—Avis aux porteurs de polices des compagnies composant le Bureau des Assureurs de cette ville : [illegible] Par ordre du Bureau. GEO. MATHER, secrétaire.

GEO. P. ROWELL & CO. Bureau d'Annonces de Journaux. Pour Dix cts. : Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces. Pour Dix Dollars : Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux. 10 Spruce St. N. Y. 3déc—1an

CONSULTATION et MOKAINE. [illegible]

BONNE OCCASION. Magasin de fourrage à vendre. Un fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district ; loyer modéré avec bail. Le fonds consiste en deux drays et deux mules ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui resteront en magasin, elles seront vendues au prix du marché. La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser à J. R. CARRERE, 107 rue Decatur, coin St-Louis. 6 mai—

Mississippi Military Institute. [illegible] à la Capitale Nationale et aux Montagnes de la Virginie. Commençant le 30 juin 1879. VOYAGE entier de trois mois, y compris le passage, le blanchissage, l'enseignement et le prix du billet en chemin de fer, seulement $125. S'adresser pour circulaires à la librairie de HEBERT & Cie, 29 Chartres, coin Bienville. E. H. MURFEE, Surintendant, Pass Christian, Miss.

THE CITIZENS SAVINGS BANK. La Banque d'Epargnes des Citoyens, Au coin des rues Baronne et Gravier. Recevra et paiera dorénavant les dépôts sujets aux conditions suivantes : 1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps au-delà de trois mois. 2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, pour tous les montants déposés. 3° Les certificats de dépôts spécifieront le nom du déposant, le montant déposé, à qui l'argent sera payé, à quelle époque et le taux de l'intérêt. 4° Les certificats de dépôts pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au détenteur du certificat. 5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an [illegible] sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui aura été convenu. Argent à prêter sur Bons, Actions, Diamants, Argenterie, etc.

SOCIÉTÉ. Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879. [illegible] ont formé ce jour une société sous le nom de BARNETT & GOURDAIN, pour les affaires d'encan et de commission. [illegible] BARNETT & GOURDAIN, 91 rue Royale. MARTIN BARNETT. J. V. GOURDAIN.

[illegible] Harnais, Selles et Colliers, Brides, Fouets, Licous, Malles, Brosses, etc. [illegible]

SPECTACLES BALS, &c.

[illegible] Grand Bal Annuel et magnifique Spectacle pyrotechnique AUX FAIR GROUNDS [illegible] PAR L'Association de Bienfaisance des COMMIS de la Louisiane. [illegible]

Grande Fête [illegible] —Donné par— l'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers, Au Oakland Riding Park, au-dessus des Courses des États-Unis. Dimanche et Lundi, 1er et 2 juin 1879. BILLETS, 50 cts. Dames et Enfants, gratis. Comité d'arrangements. Théo. Reuther, chairman ; Louis Bauer, [illegible], John Kiefer, Martin [illegible], [illegible].

1° Course à pied pour messieurs, 100 yards, ouvert à tous. Prix, $2.50 en or. 2° Joute de [illegible] pour messieurs. 3° Course à pied pour dames, 100 yards. Prix une ombrelle en soie. 4° Course à pied pour jeunes filles, 100 yards. Prix un bel éventail. 5° Course à pied pour les membres seulement. 100 yards. Prix, un bel insigne en or. [illegible] 24 mai au 2juin

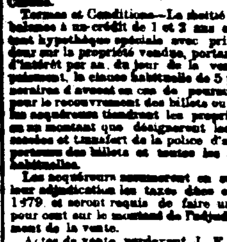

GRANDE FÊTE ET EXHIBITION GYMNASTIQUE DONNÉES PAR LE Young Men's Gymnastic Club A OAKLAND RIDING PARK, DIMANCHE, 8 JUIN 1879. Les Portes commenceront à 2 heures P. M. PROGRAMME. Exercices sur la Barre Horizontale. Par terre Art. Contorsion. Indian Club Exercises. Double Trapèze. Sauts et Culbutes. Anneaux. Heavy Dumb-bell Lifting. Batterie Leaping. [illegible] No 54 North Rampart St.

RHEINSTROMS Celebrated Stomach Bitters —AND— SEA WEED TONIC BITTERS [illegible] 76 Gravier St. Agency Depot. Nous recommandons en même temps nos Cherry Bounce, Anisette, [illegible] & Tom Gin, Brandies, lesquelles nous vendons meilleur marché qu'aucune maison en ville. Vins et Liqueurs importés. STERN & [illegible], 11 mai—1m 76 Gravier St.

J. H. AUDIFFRED Successeur de J. [illegible] MARÉCHAL-FERRANT, 396 ...... Rue Royale ...... 396 Entre Esplanade et [illegible]. Chevaux ferrés dans le plus bref délai.

URSIN DELLANDE, FABRICANT DE CIGARES, 424 ...RUE ST-CLAUDE...424 [illegible] Stock : environ 300,000 cigares. Prix très modérés. 26 janv—1an—D.M.J.

MATELAS. DONAHOE Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés. 44 ..... RUE DE CHARTRES ..... 44 Près Douane. Venez les voir. J. J. DONAHOE.

Vincente Ranna, (DIPLOMÉ.) Médecin Vétérinaire et Forgeron, 135 ..... REMPARTS ..... 135 Entre Toulouse et St-Pierre. Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux. Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.

CONSERVEZ VOS TAPIS. En les faisant nettoyer par la Compagnie dite : Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company. Bureau 170 rue du Camp, [illegible] ALBERT PAUL, Agent. Bureau 91 rue Royale.

Vaccination. [illegible]

Mme VERGEZ, SAGE-FEMME, CONTINUE à s'occuper de la pratique des accouchements [illegible]

Chaussures.

M. ANDRIEU ---- 159 Poydras ---- CHAUSSURES A VIS FAITES [illegible] $2.50 la paire. CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4.00. [illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE. J. A. LACROIX, Coin Français et Victoire. CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS [illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

NEW YORK HOTEL, NEW-YORK. Prix de la pension et des chambres réduit à $2 00 par jour pour les hôtes de passage. [illegible] H. CRANSTON & Co.

MONTROSS HOUSE Biloxi, Mississippi. [illegible] P. J. MONTROSS, Propriétaire.

RESTAURANT FRANÇAIS, A McCOMB CITY, Miss. Sur le chemin de Fer du Jackson. [illegible] BARATTE & JOLY, propriétaires. 24 mai—3 mois

HOTEL DE L'EUROPE, A BILOXI. M. BOULO [illegible]

BEERSHEBA SPRINGS, Grundy County, Tenn. Au sommet des Montagnes de Cumberland. [illegible]

THE ROYAL, A Hamilton, Ontario, Canada. [illegible] HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.

Astredo House, [illegible] J. ASTREDO.

CRESCENT HOTEL, A LA BAIE ST-LOUIS. [illegible]

[illegible] LAC PONTCHARTRAIN. Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars. [illegible]

Pension privée. [illegible]

FRITZ JAHNCKE, 208 et 210 ... DELORD ... 208 et 210 Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de SCHILLINGER PATENT PAVEMENT. [illegible] Les ordres laissés à la Boite 143 Mechanics' & Dealers' Exchange seront promptement exécutés.

GODCHAUX 81 et 83 RUE DU CANAL Est après tout l'endroit POUR ACHETER Des Vêtements, [illegible] Les prix sur le papier sont insuffisants [illegible] Riches et Pauvres, [illegible] GODCHAUX [illegible] Note.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.

L.S.L. "THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS GRANDE OCCASION Qui ait été offerte au public. —LE— TIRAGE EXTRAORDINAIRE —DU— MARDI 17 JUIN 1879, Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du Gén. G. T. Beauregard DE LA LOUISIANE, —ET DU— Gén. Jubal A. Early, DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION ! Pas d'ajournement ! UN DEMI-MILLION de Piastres distribué. TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN. Magnifique Chance DE FAIRE FORTUNE ! —LA— COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —DONNERA A— LA NOUVELLE-ORLÉANS, Louisiane, —LE— MARDI, 17 JUIN 1879, UN GRAND TIRAGE EXTRA, CLASSE F,

UN GROS LOT DE $100,000

UN GROS LOT DE 50,000

UN GROS LOT DE 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets. 11,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin, DANS LA MATINÉE DE Mardi, 17 Juin 1879, —A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE. Ce sera conduit avec un grand Concert Promenade. A cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.

Voyez la Distribution ! Distribution Extraordinaire ! 100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$100,000	$100,000
1 do	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	[illegible]	20,000
4 Lots de	[illegible]	20,000
20 Lots de	[illegible]	[illegible]
50 Lots de	[illegible]	[illegible]
100 Lots de	[illegible]	[illegible]
200 Lots de	200	[illegible]
600 Lots de	100	[illegible]
10000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit 7,500

11,279 Lots s'élevant à $522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU 17 JUIN 1879. TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages de l'Union.

[illegible]

M. A. DAUPHIN, Président. Nouvelle-Orléans, Lne. TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LE PALAIS —DES— MEUBLES —DE— JOS. B. HUBBARD, Coin Remparts et Perdido A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE D'OR, Etabli en 1840,

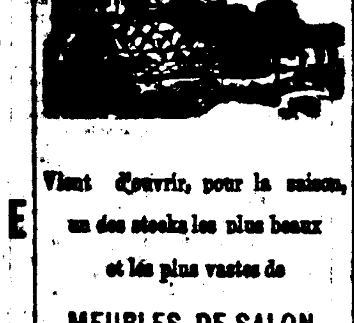

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de MEUBLES DE SALON, de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce Marché ET A DES PRIX TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

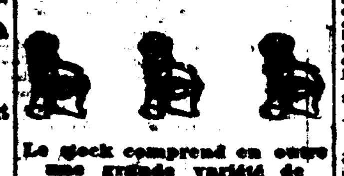

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin. Matériaux tous de choix et travail garanti.

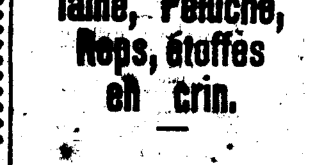

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes. Grand choix de GLACES du dernier genre, Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, Lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc. —AUSSI— Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à TRÈS BAS PRIX. Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix. VENEZ TOUS. JOS. B. HUBBARD, 166 S. RAMPART c PERDIDO

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Faïence. Faïence jaune.

PAR D. E. MORPHY & SON, D. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu, MARDI, 3 juin 1879, à 11 1/2 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 108 et 110 rue Magazine— Un bel assortiment de faïence blanche et jaune, venant d'être reçu. Conditions—Comptant. 1erjuin—

PAR PLACIDE J. SPEAR. POUR CAUSE DE DÉPART.

Jolie maison No 355 rue St Philippe, entre les rues Galvez et Miro.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 7 juin, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane, pour cause de départ— Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, mesurant 37 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations consistent en une jolie maison [illegible] ayant 4 chambres, cuisine, grande cour, latrines, jardin, bâtisses sur le côté, etc. Cette propriété porte le No 355 rue St Philippe. Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement desdits billets [illegible] Acte de vente par devant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur. N. B.—Nous engageons sérieusement les personnes à petits moyens, en quête d'une résidence, à aller visiter la bâtisse avant la vente, attendu que la propriété sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur. 1 juin—

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Troisième District. No 408 rue St-Claude, entre St-Antoine et Mystérieuse. Succession de Charlemagne Clovis Lefèvre.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale. — SAMEDI, 7 juin, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE,—pour compte de la succession de CHARLEMAGNE CLOVIS LEFEVRE, les propriétés ci-après décrites. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot B. dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants ou St-Claude, St Antoine, Remparts ou Amour et Columbus ou Mystérieuse, mesurant 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Bons-Enfants ou St-Claude sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison divisée en deux corps de logis ayant deux chambres, cabinet et galerie de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citerne, latrines, etc. Cette propriété porte le No 408 rue des Bons-Enfants ou St-Claude. Termes et Conditions—La moitié comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause habituelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets ou une portion. Les acquéreurs tiendront les propriétés assurées en un montant que désigneront les parties intéressées et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs. 1er juin—

VENTE PÉREMPTOIRE —de— Propriétés de très grande valeur et de terrains nus dans le Second District, rue St. Philippe, entre les rues Marais et Villeré. Coin St. Philippe et Villeré. Rue Villeré, entre les rues St. Philippe et Ursulines.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI le 7 juin 1879, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane. 1° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1. dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Villeré et Marais, mesurant 60 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue St. Philippe, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence ayant 6 chambres, cuisine en briques à deux étages avec 6 chambres, hangar, lieux d'aisance, water-works, jardin, &c. 2° Deux lots de terre dans le même îlet et District et attenant à la propriété ci-dessus décrite désignés par les Nos 2 et 3, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue St. Philippe avec une profondeur ou façade de 124 pieds sur la rue Villeré. Le lot No 3 forme le coin des rues Villeré et St. Philippe. 3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me district de cette ville, désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse dans la cour, avec quatre chambres et autres bâtisses qui peuvent servir à l'élevage de [illegible]. Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou d'une partie. Les acquéreurs assureront les dites bâtisses et en transféreront les polices à qui de droit, remboursement les primes d'assurance non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de l'adjudication des taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs. —1erjuin—

Vente trimestrielle de gages forfaits.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale—LUNDI, 2 juin et les jours suivants, à 10 heures, il sera vendu, au bureau de prêts sur gage de Joe Anglade, à l'angle des rues Bourbon et Conti—tous gages forfaits, comprenant : Un grand et riche assortiment de diamants, une splendide collection de montres en or et argent, des plus célèbres manufactures anglaises, françaises, suisses et américaines, un grand assortiment de bijouterie, telles que parures, boucles d'oreilles, broches, épingles, etc., etc., une grande variété de fusils, revolvers, pistolets, ombrelles en soie, camées, pendules françaises et américaines, du plaqué de toutes sortes, lingerie pour hommes et femmes. Le plus splendide assortiment d'argenterie. Conditions—Comptant. P. S.—Cette vente comprend l'assortiment le plus grand et le plus varié qui ait jamais été offert jusqu'ici par M. Anglade. Le tout sera vendu sans égard aux montants prêtés sur ces objets. 2 mai—

Brasseries.

Pelican Steam Brewery, EUGÈNE ERATH, 393....RUE VILLERÉ....393 Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

Marais Street Steam Brewery H. F. STURCKEN, 30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS. Entre Conti et St-Louis. 4 fév—1an—D.M.J.

GERMANIA INSURANCE COMPANY, No. 134, RUE DE LA COMMUNE, Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans, ÉTABLIE EN ..... 1869 —Assure contre— LES RISQUES DU FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES. H. ZUBERBIER ..... Président. EMIL MAIER ..... Vice-Président et Secrétaire. EMIL WEBER ..... Assistant-Secrétaire. H. KNOTZSCH ..... Inspecteur. Directeurs : GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER, B. J. PLATOW, EMIL MAIER, L. GRUNEWALD, J. E. MERILH, J. HASSINGER, FRANK VALLER, FRANK LEVIS, J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES, H. ZUBERBIER.

G. PITARD, 301 & 303 RUE DU CANAL. Importateur de quincaillerie et de peinture. Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal. [illegible] AUSSI—PAPIER-PEINT. Tout à des prix modérés.

A vendre pour cause de départ. L'ÉTABLISSEMENT de maréchal-ferrant, vétérinaire et loueur de chevaux du Dr P. LARROUY, No 126 rue Remparts, entre Toulouse et St-Pierre, avec deux mulets et sept chevaux garantis, buggies, selles, harnais, outils de forge et ferrage, et une nombreuse clientèle de premier ordre. La propriété peut être louée en deux parties et offre une excellente occasion pour un loueur de chevaux et voitures et pour un maréchal-ferrant vétérinaire. De très bons chevaux pour les familles. S'adresser sur les lieux.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

540 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu LUNDI, 2 juin 1879, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan, No 83 de la rue de la Douane, un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendront au commerce de la ville et de la campagne. Conditions à la vente. 1juin—

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente importante d'actions, de bons et de certificats d'appropriations de Ville dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation.

No 45,440, Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. — Bureau No 21 de la rue du Camp.—SAMEDI, 7 juin 1879, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles de cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 mai 1879 et d'un autre ordre daté du 26 mai 1879, rendu dans l'affaire ci-dessus, les valeurs suivantes, à savoir : 1° 62 actions du stock capital de la compagnie du Gaz de la Nlle Orléans. 2° 20 actions de la compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle Orléans. 3° 2 actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans. 4° 10 actions des Boatmen's Savings Bank. 5° 5 actions de la compagnie de l'Hôtel St-Charles. 6° 2 Bons Consolidés de $1,000 de la ville de la Nouvelle Orléans avec coupons à partir de juillet 1876. 7° Un nombre de certificats d'appropriations de ville, ord. A. S. No 1768 de différents montants s'élevant à à peu près $1,290 83. 8° 25 Bons 7 pour cent de l'État de la Louisiane, de $1000 chaque. Conditions—Comptant avant le transfert. 25 mai—29, 27 et 31, juin 1, 5 et 7.

PAR S. GUINAULT.

Vente sans réserve pour cause de départ de deux propriétés rue Bagatelle Nos 394 et —.

PAR S. GUINAULT, Encanteur — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. SAMEDI 7 juin 1879—Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale. Un lot de terre mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Bagatelle sur 60 pieds de profondeur entre les rues Craps et Amour, ensemble une maison couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine double, latrines et deux citernes. Un autre lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 145 pieds de profondeur, entre les rues Amour et Bons-Enfants. Ensemble une maison bâtie à distance de la rue, ayant deux chambres, galerie devant et derrière et quatre cabinets, arrière-cour, hangar, citerne, latrines, etc., etc. Voir les plans à la Bourse. Conditions—Moitié comptant, et le reste payable à un crédit de un an en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque. Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes exigibles en 1880 en sus du prix de vente. 1er juin—

Succession de Bernard Camblong. Vente par les héritiers pour un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville — SAMEDI, 7 juin 1879, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale— Un lot de terre situé à Carrollton, installé en vacherie, le dit îlet est renfermé par les rues Douzième, Belfast, Washington et Barette, mesurant 300 pieds de face à chacune des susdites quatre rues. Ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une étable pouvant contenir 40 vaches. Hangar sur le côté et citerne. Une petite maison pour logement ayant deux chambres, galerie sur le devant, galerie derrière et cabinets. Voir le plan à la Bourse. Conditions :—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque. Actes de vente pardevant A. Kerr, notaire aux frais de l'acquéreur, lequel se soumettra aux clauses [illegible] et sera responsable des taxes exigibles en 1880. 1erjuin—

Belles vaches laitières de race brama.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 2 juin 1879, il sera vendu, à 11 heures du matin, au pont du Bayou St-Jean, au Crescent City Ride Club, sur l'ancienne habitation "Allard"— 30 belles vaches laitières, 20 avec de jeunes veaux et la balance sur le point de vêler. 2 taureaux de race. Conditions—Au-dessous de $50 comptant, de $50 à $150, trois mois, et au-dessus de $150 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 25mai—4t

Treizième Etat Annuel —DE LA— Factors' and Traders' Insurance Company, 37 RUE CARONDELET.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1879.

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1879, savoir :

Primes pendant l'année sur—		
Risques de feu	$277,346 38	
Risques de rivières	151,673 69	
Risques maritimes	34,331 77	
		$463,351 84
Moins—		
Primes non-terminées	$75,819 00	
Primes remboursées	8,002 33	
		83,821 33
Primes nettes acquises		$379,530 51
Pertes payées sur—		
Risques de feu	$69,449 17	
Risques de rivières	80,136 15	
Risques maritimes	7,438 02	
	$157,023 34	
Réassurances	24,786 12	
Réduction (rebate)	13,083 76	
Taxes d'État et de ville	20,159 53	
Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans	6,710 64	
Dépenses générales	42,028 04	
		265,791 42
Balance		$113,739 09
A ajouter intérêt et escompte et épargne reçue		63,253 87
Profits nets		$176,992 96
A déduire, premier intérêt semestriel de 5 pour cent payé et second intérêt de 5 pour cent dû maintenant		100,000 00
		$76,992 96
Réserve		22,574 14
Balance à diviser sur primes nettes		$54,418 82

La Compagnie a l'actif suivant :

Argent en caisse	$163,471 50	
Comptes en voie de collection	51,552 20	
Billets à recevoir sur garanties	368,164 22	
Billets à recevoir pour primes	11,511 94	
Actions de banque et autres	263,901 16	
Bons de ville, d'État et autres bons que ceux des États-Unis	306,831 79	
Bons de circulation 6 0/0 des E.-U., 1er janvier 1898	12,625 00	
Bons 4 0/0 des États-Unis	100,000 00	
Propriétés foncières	90,285 67	
		$1,397,743 48

Ce qui précède est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Fait et signé devant moi ce [illegible] 1879. [illegible], Notaire.

A une réunion spéciale du Conseil de Directeurs tenue le 22 du courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt semestriel de 5 pour cent jusqu'au 30 avril 1879, faisant 10 pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ainsi qu'un dividende en argent de 20 pour cent aux actionnaires sur le montant (272,094—19) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1879.

ED. A. PALFREY, Président.

JNO. CHAFFE, Vice-Président.

THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Directeurs :

John I. Noble,	B. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Saml Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Jenks(?),
A. H. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Britton,
	G. W. Sentell.

25mai—7fois

L'Abeille [illegible]

Première [illegible]

FEU[illegible]

QUITTA[illegible]